

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

		Cadre réservé à l'	administration				
Date de réce		Dossier complet le		N° d'enregistrement :			
08 octo	bre 2012	08 octobre	2042	F07412P0036.			
1. Intitulé du projet							
PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE SUR LA COMMUNE DE BLOND (87) entraînant le défrichement de maximum 4 ha							
	2. lden	tification du maître d'ou	uvrage ou du pétitic	onnaire			
2.1 Personne							
N							
Nom		Prer	nom				
2.2 Personne		001 1/1959 1901 197					
	n ou raison sociale	SOLAIREPARCA127					
morale	et qualité de la personne	nabilitée a representer	la personne Mathie	eu Le Grelle			
RCS / SIRET	15 1 4 1 1 4 6 1 0	9 11 11 0 1 0 1 0 1 1 1 2 1	Forme juridio	que SARL			
	Joignez à	votre demande le do	ocument CERFA n	° 14734*01			
3 Pubrique	(s) applicable(s) du tablea	u des souils et eritères e	appová à l'article P	. 122-2 du code de l'environnement et			
3. Kubilque		dimensionnement corre					
N° de rub	orique et sous rubrique	Caractéristiques (du projet au regard	l des seuils et critères de la rubrique			
51° a)		Défrichement de max	ximum 4 ha				
J,		Demonstruction de max	aniani i na				
		4. Caractéristiques gé	nérales du projet				
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1							
4.1 Nature du	projet						
Aménagement d'un parc solaire photovoltaique sur 14,5 ha de prairies et environ 4 ha de bois (futaie de feuillus et taillis) qui ont déjà fait l'objet de coupes mais qui n'ont							
pas été replantés par leur propriétaire faute de financement. Les terrains concernent des propriétaires privés et des terrains communaux. Le projet est soutenu par la							
commune de Blond.							
-	4.2 Objectifs du projet						
Défrichement d'un	Défrichement d'une friche arbustive pour réaliser une partie du projet de parc solaire photovoltaïque qui permet d'assurer la production d'une énergie renouvelable locale						
4.3 Décrivez	sommairement le projet						
	4.3.1 dans sa phase de réalisation						
		mécanisés et arrachage de sou	ches. Compte tenu de la c	date prévisionnelle d'obtention du permis de construire,			
les travally politra	aient avoir lieu à l'automne 2014						

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement ; la phase d'exploitation concernera le parc photovoltaïque.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation



Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet.

Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l	'autorité administrative de l'Etat compétente
	en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au co	J
par cas n° a été déposé	
auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en	
matière d'environnement le//	

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
Le projet de parc est soumis à étude d'impact et permis de construire.						
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli Autorisation de défrichement						
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur						
Superficie défrichée	ors caracteristiques		4 ha	Valeur		
Superficie du massif			97 ha			
4.6 Localisation du projet						
Adresse	Coordonnées géographiques ¹			Lat. 46_ ° 02_ ' 47.7" N		
parcelles C 165 et 266 "Les Mats"	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	d), 8°, 10°, 18°	, 28° a) ei	t b), 32°; 41° et 42°:		
87300 BLOND	Point de départ :	Long°		Lat ° ' '' _		
	Point d'arrivée :		Lat ° ' " _			
	Communes traversées :					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?						
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un travaux?	programme de Oui	Non				
Si oui, de quels projets se compose le	• manage and an analysis of the second secon					
Le défrichement est fonctionnellement lié à la réalisation d'un parc photovoltaïque.						
5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée 5.1 Occupation des sols						
Quel est l'usage actuel des sols sur le lie	eu de votre projet ?					
Mélange pauvre de futaie de feuillus et taillis ayant fait l'objet de coupes.						
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme oui Non Voncernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?						

Le RNU s'applique (pas de document d'urbanisme)

1

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

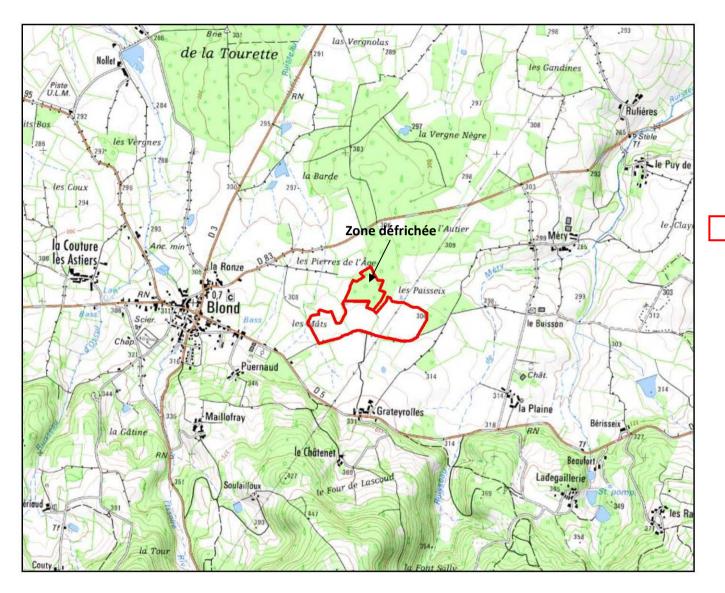
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les document	s ont-	t-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?		OUI NON []
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implan Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-	s, not	tamment à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	i Non Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		
en zone de montagne ?		
sur le territoire d'une commune littorale ?		
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		
si oui, est-il prescrit ou approuvé ? dans un site ou sur des sols pollués ?		
dans une zone de répartition des eaux ?		

dans un pér captage d'e	imètre de protection rapprochée eau destiné à l'alimentation huma	d'un ine ?		✓	
dans un site	inscrit ou classé ?			√	
Le projet se	situe-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Na	tura 2000 ?			√	
d'un monum patrimoine r	nent historique ou d'un site class nondial de l'UNESCO ?	é au		√	
	6. Caractéristiques de l'impac	pote	ntiel c	u proi	et sur l'environnement et la santé humaine
6.1 Le projet e	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir apléter le tableau suivant :				
Domo	aines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		√		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		√		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		√		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		√		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	√		les imp	ichement sera réalisé pendant les périodes adaptées afin de limiter acts sur les oiseaux au nid en période de reproduction et les amphibiens se terrestre. La période la plus adaptée est l'automne.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		√		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	√			et engendrera la consommation de maximum 4 ha en partie boisés ont compensés conformément à la règle départementale.

	Est-il concerné par des risques technologiques ?		\checkmark				
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		√				
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		√				
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	✓		Emissions sonores temporaires pendant la phase travaux des engins de chantier			
Commodité	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		√				
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?			Légères vibrations possibles lors des opérations d'abattage des arbres.			
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?		√				
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		\checkmark				
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	√		Rejets gazeux temporaires des engins de chantier pendant le défrichement			
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?						
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	√					
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		√				
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		√	Boisement non exploité ayant fait l'objet de coupes et non replanté.			
	6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :						

6.3 Le	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?				
Oui	Non Si oui, décrivez lesquels :				
	7. Auto-évaluation (facultatif)				
Au re	egard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.				
Nous	Nous allons présenter l'impact du défrichement au sein de l'étude d'impact du projet photovoltaique.				
914	8. Annexes				
8.1 A	nnexes obligatoires				
8.1 A					
	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document				
	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des				
✓	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°.				
✓ ✓ ✓	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et				
8.2 A	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;				
8.2 A	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et al), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; utres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire				

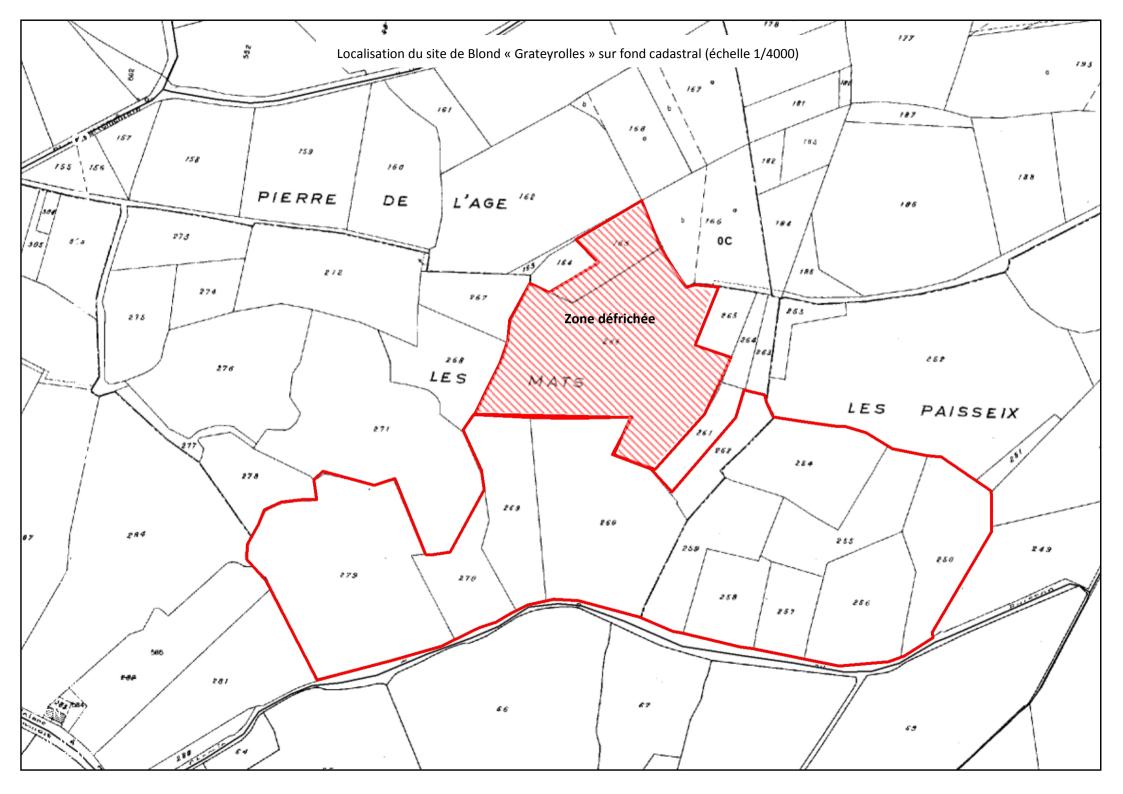
	9. Engagement et sig	nature
Je certifie sur Fait à	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Bordeaux	le, 8/10/2012
Signature	Lagar.	SOLAIREdirect Parc Cadera Nord Trisvenue JF Kennedy 33700 Méngnac Tel : 05 56 18 50 47 - fax : 05 56 12 61 37 SA au Santal de 256 380 € - 492 490 057 RCS Parts

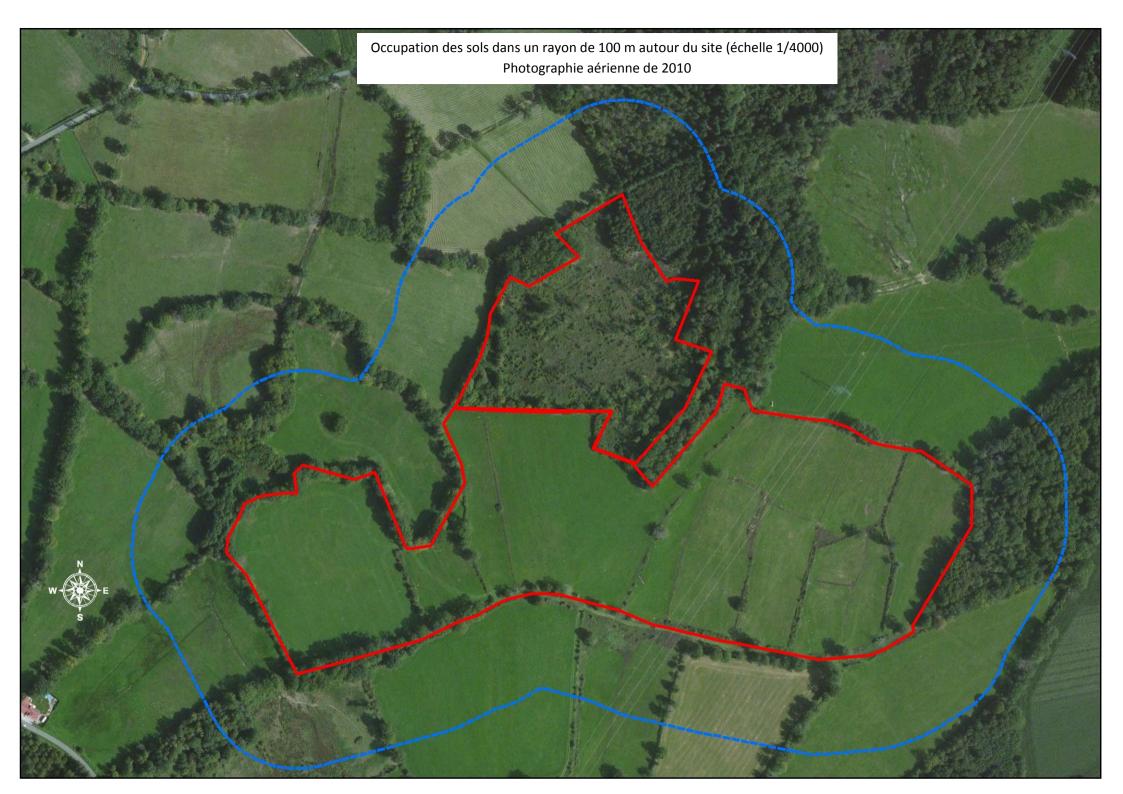


photovoltaïque

Limites extérieures du projet de parc

Localisation du site de Blond « Grateyrolles » sur fond IGN (Echelle 1/25000)





Photographies de la zone à défricher (clichés de 2012)

